

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : Mise à disposition provisoire et à titre gratuit au bénéfice du Département, par la commune de Miramas, de locaux dans l'ancienne gendarmerie de Miramas, située avenue du 8 mai 1945

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la mise à disposition provisoire consentie à titre gratuit, à l'exception des charges, par la commune de Miramas, au bénéfice du Département des locaux d'une superficie de 260 m² environ, situés au rez-de-chaussée de l'ancienne Gendarmerie, avenue du 8 mai 1945 ainsi que de l'espace extérieur permettant le stationnement,
- d'autoriser la signature de la convention correspondante à compter du 1^{er} août 2016 pour une durée de 20 mois avec possibilité de reconduction trimestrielle, ainsi que celle de tout autre document se rapportant à cette occupation.

Le montant des charges annuelles, non encore connu, sera imputé sur les crédits figurant au chapitre 011, fonction 0202, article 614 du budget départemental.

à l'Unanimité
M. VIGOUROUX ne prend pas part au vote

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée